

plus (pp. 46–47). Il est manifeste que ce manque de données est souvent la conséquence, non de lacunes dans l'information — les Mongo sont une des peuplades les mieux connues du Congo Belge — mais plutôt parce que le schème imposé par l'Auteur est inefficace. Ceci ressort encore du fait que pour toute une partie du livre, l'Auteur doit avouer: 'Tout ce qu'on peut dire à ce sujet a déjà été exposé dans les parties antérieures de notre étude (cf. par. 12 et sq. et 17)' (p. 59) et que dans le plan général de l'ouvrage, une partie sur neuf, la seconde, comprend plus de la moitié du livre, tandis que d'autres sont réduites à une ou deux pages.

On est forcé de conclure que cette publication est une mesure pour rien. Les matériaux disponibles sont riches, on aurait pu espérer que cet ouvrage aurait été une contribution importante à notre connaissance du droit de propriété en Afrique Centrale, mais il n'en est rien, simplement parce qu'on a méconnu qu'une culture africaine peut avoir son propre système juridique.

J. VANSINA

CORRIGENDA

Africa, January 1959: review by Robert G. Armstrong of *Dictionary of Modern Yoruba*, by Roy C. Abraham.

Page 91, line 33: there should be no semi-colon in the proverb, ' *ojúń sọnmòn tó eyẹ fò* '.

Page 92, line 3: *wiwẹ* should read *wiwẹ*. (It is precisely the final mid-tone, differentiating it from *wiwẹ* of line 2, which is the point of the discussion.)

Page 92, line 13: the words 'early morning' should be inserted after the word *ààrò*.